



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

# RAPPORT AUX CANADIENS 2020

Période visée par le rapport : du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020  
Session parlementaire de la période visée : 42<sup>e</sup> législature  
(du 3 décembre 2015 au 5 novembre 2019) et 43<sup>e</sup> législature  
(5 décembre 2019 au 31 mars 2020)

Nombre total de jours de séance durant cette période : 97

Administration de la Chambre des communes  
Parlement du Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0A9  
info@parl.gc.ca

Sans frais (Canada) : 1-866-599-4999  
Téléphone : 613-992-4793  
ATS : 613-995-2266

N° de catalogue : X9-27/2020F-PDF

ISSN : 1716-8570

Photographies © Chambre des communes

Le *Rapport aux Canadiens* présente les points marquants du travail accompli par les députés et les efforts que déploie l'Administration de la Chambre des communes pour les appuyer dans leurs activités quotidiennes. En dévoilant les rouages de la Chambre des communes et en aidant la population à mieux comprendre notre système parlementaire, le rapport contribue à la transparence de la gouvernance publique à laquelle s'attendent tous les Canadiens.

---



# Message du Président

En tant que Président de la Chambre des communes et premier responsable de l'Administration de la Chambre des communes, je suis heureux de vous présenter le *Rapport aux Canadiens 2019-2020*. Il permet aux Canadiens de se renseigner sur l'important travail accompli par leurs députés au cours de la dernière année et sur les efforts de l'Administration de la Chambre pour les soutenir.

Alors que l'exercice 2019-2020 touche à sa fin, nous nous trouvons plongés dans des circonstances inédites que personne n'aurait pu prévoir il y a quelques mois à peine. La pandémie causée par le coronavirus a bouleversé la vie des Canadiens tout comme les travaux de la Chambre des communes. Pour les députés, elle a transformé les façons de se réunir, de débattre et de prendre des décisions. En conséquence, le personnel des députés et l'Administration de la Chambre ont dû, à leur tour, s'adapter pour contribuer à freiner la propagation du virus tout en continuant à appuyer le travail des députés et notre démocratie.

À titre d'exemples, mentionnons la tenue, en mars dernier, d'une première séance de la Chambre avec un nombre réduit de députés pour adopter un projet de loi sur des mesures d'aide aux Canadiens en réaction à la COVID-19; mentionnons également la transition, pour certains comités permanents, à des réunions entièrement virtuelles – pour la première fois de notre histoire. La pandémie continue de représenter un immense défi dans le contexte du passage de la 42<sup>e</sup> à la 43<sup>e</sup> législature, mais, comme le démontre le rapport, c'est un défi que nous relevons, à l'instar des autres défis qui ont mis la Chambre à l'épreuve et qui l'ont façonnée.

Certes, l'inauguration d'une nouvelle législature n'est jamais une mince affaire. En décembre dernier, j'ai eu l'honneur d'être élu par les députés à la présidence de la Chambre des communes; de ce point de vue privilégié, j'ai pu observer de près le travail de l'Administration de la Chambre. Pour l'ouverture de la nouvelle législature, l'Administration a organisé 338 cérémonies d'assermentation, et elle a collaboré avec le Sénat pour adapter la cérémonie de la lecture du discours du Trône en tenant compte du fait que les deux chambres se trouvent dans des bâtiments différents. En outre, elle a lancé un programme d'orientation exhaustif pour préparer les nouveaux députés à leurs fonctions, épauler les députés sortants et soutenir l'ensemble de la cohorte de 2019 en fournissant, au moment opportun, de l'information de manière continue.

Toute l'année, nous avons continué d'apporter des améliorations : nous avons créé un groupe de travail formé de députés pour représenter leurs intérêts dans la réhabilitation à grande échelle de l'édifice du Centre; nous avons amélioré l'accès aux pétitions en ligne afin que les citoyens puissent les utiliser plus facilement; et nous avons accru nos capacités numériques et adopté des technologies de communication de pointe (messagerie instantanée, vidéoconférences) pour permettre aux députés de joindre plus facilement leur personnel ainsi que les citoyens. Enfin, nous avons renforcé certaines mesures pour assurer la sécurité sur la Colline du Parlement et dans tous les bureaux de circonscription. Toutes ces initiatives ont été entreprises sous la direction de mon éminent prédécesseur, Geoff Regan, 36<sup>e</sup> Président de la Chambre des communes et député de Halifax-Ouest.

Le rapport de cette année vous renseignera sur les travaux de vos députés et de l'Administration de la Chambre ainsi que sur les activités, les réussites et les événements incontournables des 12 derniers mois.

J'espère que vous trouverez le rapport instructif, et je vous remercie de votre intérêt pour le fonctionnement de votre démocratie parlementaire.



**L'honorable Anthony Rota, député**

Président de la Chambre des communes



# Message du greffier

Le greffier de la Chambre des communes est responsable de la gestion de l'Administration de la Chambre des communes. Je suis fier de diriger une équipe de professionnels talentueux : greffiers à la procédure, juristes, spécialistes des finances et des ressources humaines, experts des technologies numériques, gens de métier qui, ensemble, appuient les députés dans leurs travaux en leur fournissant des services adaptés à leurs besoins afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs importantes fonctions parlementaires.

Le dernier exercice s'est conclu sur une note de grande incertitude. La pandémie – et ses répercussions sur le plan économique et social – s'est fait sentir dans tous les foyers et lieux de travail du Canada, y compris ici, à la Chambre. On ne saurait sous-estimer l'ampleur du défi, mais cette situation inédite a aussi donné à notre Administration l'occasion de démontrer sa capacité d'adaptation, sa flexibilité et son dévouement envers la santé et la sécurité des députés, de leur personnel et de ses propres employés, ainsi qu'envers la mission, la vision et les valeurs collectives qui orientent les travaux de l'Administration et dont le *Plan stratégique 2019-2022*, lancé au printemps 2019, est le reflet.

Ce plan souligne l'importance des employés de l'Administration et de leur capacité de se mobiliser, dans tous les secteurs, comme une équipe unie capable d'offrir des services d'une qualité exceptionnelle aux députés et à leur personnel, en toutes circonstances. En mars de cette année, les membres de notre équipe – certains à partir de leur bureau à domicile, d'autres sur la Colline du Parlement en respectant les règles d'éloignement physique – ont posé des jalons remarquables, dont la première réunion de comité en ligne, et, quelques semaines plus tard, la première réunion du Comité spécial sur la pandémie de COVID-19, à laquelle des centaines de députés ont participé virtuellement.

Le soutien créatif offert aux députés et à leur personnel – dont bon nombre travaillent à distance actuellement – afin que les protocoles de santé et sécurité soient respectés est tout aussi digne de mention. Dans une large mesure, l'initiative a été rendue possible en leur fournissant des technologies et des infrastructures numériques améliorées qui leur ont permis de rester en contact avec leurs électeurs. La nécessité de maintenir une distance les uns des autres a peut-être été l'élément déclencheur, mais c'est notre détermination à nous adapter et à innover en fonction de l'évolution des besoins du Parlement (en particulier pour une institution aussi façonnée d'histoire et de traditions que la nôtre) qui a rendu tout cela possible. Et le travail se poursuit.

Cette année, à l'ouverture de la 43<sup>e</sup> législature, nous avons inauguré un Programme d'orientation complet ayant pour objectif d'aider les nouveaux députés et leur personnel à se familiariser aux rouages de la Chambre des communes. Le programme, entièrement repensé, appuiera les députés et leur personnel à mesure qu'ils s'adaptent au milieu parlementaire. Nous avons aussi amélioré la conception et l'expérience utilisateur du site Web interne destiné aux députés, rendu toutes les salles de réunion de comités compatibles avec la webdiffusion et, fait appréciable, mis sur pied une équipe de conseillers en ressources humaines chargée d'appuyer les députés dans leur rôle d'employeur pour leur permettre de se consacrer pleinement à leurs fonctions au sein de notre système démocratique.

Pour la deuxième année consécutive, l'Administration de la Chambre des communes a été reconnue comme l'un des 100 meilleurs employeurs au Canada, en plus de recevoir des mentions complémentaires à titre de l'un des meilleurs employeurs pour les jeunes et de l'un des meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale. En tant qu'institution, nous n'avons ménagé aucun effort pour attirer et maintenir en poste les personnes les plus qualifiées dans cet endroit incomparable, et pour fournir des services exceptionnels à l'appui des députés et de la démocratie qu'ils servent. Ces prix témoignent de la réussite de nos ambitions et de nos efforts.

J'espère que tout ce qui précède ressortira à mesure que vous lirez le *Rapport aux Canadiens* et que vous prendrez connaissance de l'important travail qu'accomplissent les députés au nom des Canadiens, appuyés de l'Administration de la Chambre.



**Charles Robert**

Greffier de la Chambre des communes

# Table des matières

---

## 9 Portrait des députés

Une nouvelle législature  
Circonscriptions  
À propos des députés

---

## 14 Activités des députés

À la Chambre  
En comité  
Activités internationales et interparlementaires

---

## 26 Faits saillants de la Colline

Accueil d'une nouvelle législature  
Mesures prises en réaction à la pandémie de COVID-19  
Un nouveau *Plan stratégique* pour l'Administration  
de la Chambre des communes

---

## 36 Administration de la Chambre des communes

Notre organisation

---

## 39 Rapport sur les résultats

Les priorités de l'Administration de la Chambre  
Principaux résultats pour 2019-2020  
Information financière  
Annexe A – Administration de la Chambre

A blurred background of a parliament session with a microphone in the foreground. The scene is dimly lit, with a focus on the microphone and a nameplate with the number 22. The background shows other microphones and nameplates, suggesting a formal assembly.

9

## Portrait des députés

# Une nouvelle législature

L'année écoulée a été marquée par la dissolution de la 42<sup>e</sup> législature, le 11 septembre 2019, puis par la tenue d'une élection générale le 21 octobre 2019. Les 338 députés, réélus ou nouvellement élus, ont siégé ensemble pour la première fois le 5 décembre 2019 à l'ouverture de la 43<sup>e</sup> législature.

Selon les résultats obtenus à l'élection générale, le gouvernement formé est soit majoritaire soit minoritaire.

On parle de « gouvernement majoritaire » lorsque le parti au pouvoir détient au moins 170 des 338 sièges à la Chambre des communes. Dans le cas contraire, on parlera de « gouvernement minoritaire ». Le parti qui gouverne doit alors compter sur les voix des autres partis pour obtenir la majorité des votes nécessaire à l'adoption de projets de loi et de motions.

La plupart des députés appartiennent à un parti politique et font partie d'un caucus. Chaque caucus se réunit toutes

les semaines lorsque le Parlement siège pour discuter de politiques et de stratégies parlementaires et pour établir ses positions quant aux questions débattues à la Chambre des communes. Tenues en privé, les réunions de caucus permettent aux députés d'exprimer librement leur point de vue avec leurs collègues du caucus pour décider de l'angle sous lequel ils aborderont les questions au Parlement.

Pour être officiellement reconnu à la Chambre des communes, un parti politique doit y détenir au moins 12 sièges. Avec cette reconnaissance, le parti peut se prévaloir de certains avantages d'ordre financier et procédural.

## SIÈGES DÉTENUS PAR CHAQUE PARTI POLITIQUE À LA CHAMBRE DES COMMUNES (AU 31 MARS 2020)

**157**

Parti libéral du Canada

**32**

Bloc Québécois

**3**

Parti vert du Canada

**121**

Parti conservateur du Canada

**24**

Nouveau Parti démocratique

**1**

Député indépendant



[Renseignez-vous sur les députés en poste et la position des partis à la Chambre des communes](#)

[Renseignez-vous sur le rôle des partis politiques au Parlement](#)

[Consultez la liste des chefs de parti et des agents supérieurs de la Chambre](#)



## **Marcher sur les traces de l'histoire**

L'an dernier, Émilie Bourgoing est devenue la plus jeune personne et l'une des premières femmes à être nommée sous-sergente d'armes adjointe. Elle assume désormais des fonctions aussi distinguées qu'aider le sergent d'armes à maintenir l'ordre et le décorum à la Chambre et à participer quotidiennement au défilé du Président.

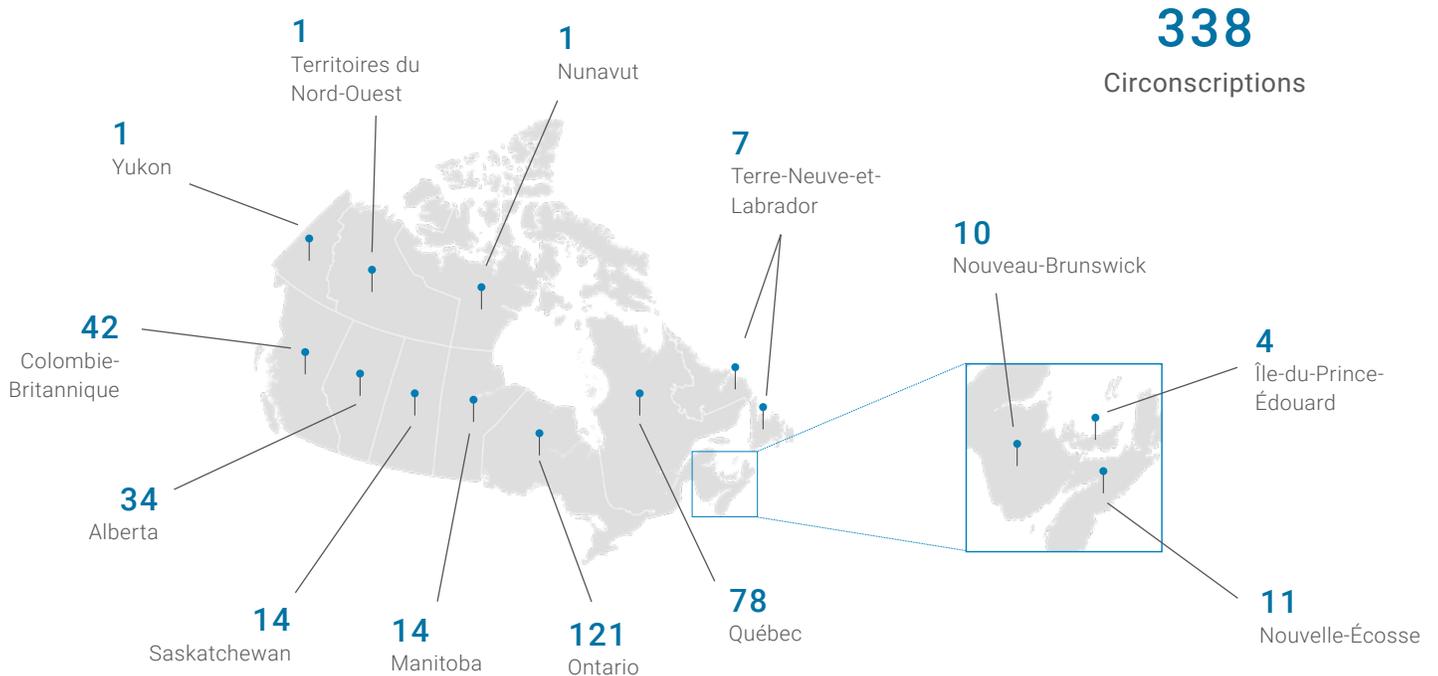
# Circonscriptions

Chacune des 338 circonscriptions du Canada (également appelées « comtés » ou « circonscriptions électorales ») est représentée à la Chambre des communes. Chaque représentant (appelé « député ») dispose d'au moins un bureau dans sa circonscription, et y emploie du personnel, pour être en contact avec ses concitoyens, s'occuper des questions qui les préoccupent et les aider à accéder à des programmes et des services du gouvernement fédéral, en plus d'assister à des activités communautaires importantes.



[Trouvez le député de votre circonscription](#)

[Trouvez l'adresse du bureau de circonscription de votre député](#)



Chaque année, les députés et leur équipe traitent des milliers de demandes de renseignements de la part de citoyens qui veulent avoir accès aux programmes et aux services du gouvernement fédéral, tels que :



Assurance-emploi



Pensions d'invalidité



Soutien aux anciens combattants



Passeports et immigration

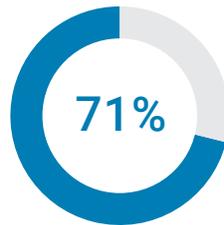


# À propos des députés

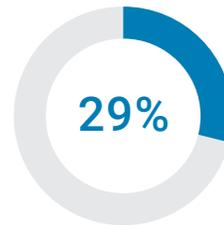
## Les députés en chiffres

Depuis plus de 150 ans, les députés défendent les principes et les usages de la démocratie en représentant les citoyens qui les ont élus. Néanmoins, le Parlement ne cesse d'évoluer.

Au 31 mars 2020



Sièges occupés par des hommes



Sièges occupés par des femmes



Sièges occupés par des députés nés à l'étranger

## Âge des députés

Au 31 mars 2020

**22**

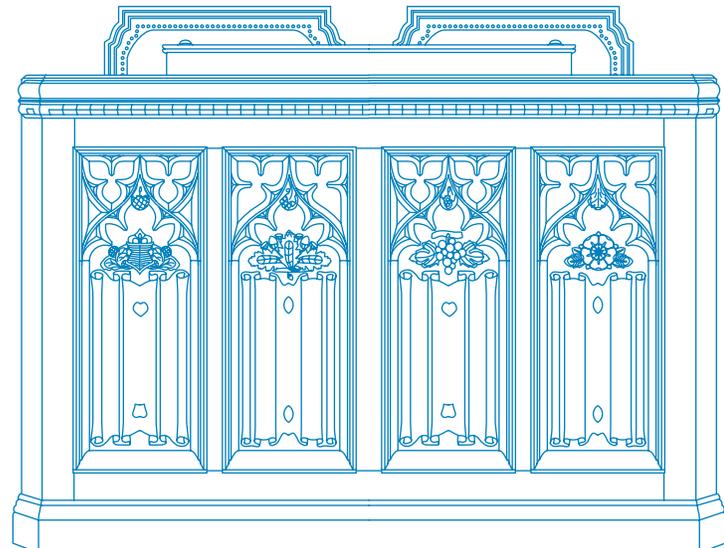
Âge du député le plus jeune

**52**

Âge moyen des députés

**78**

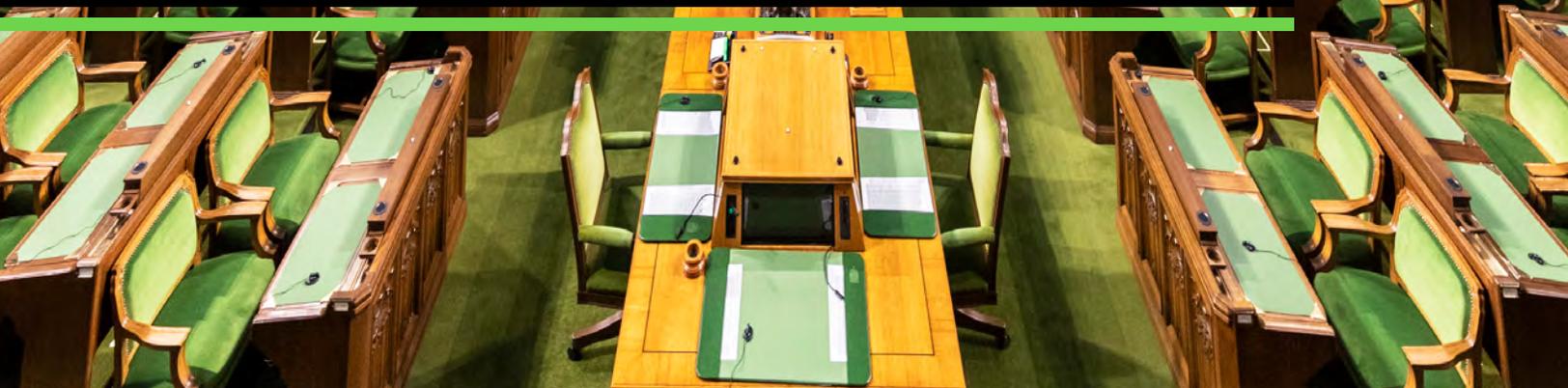
Âge du député le plus âgé





14

## Activités des députés



# À la Chambre

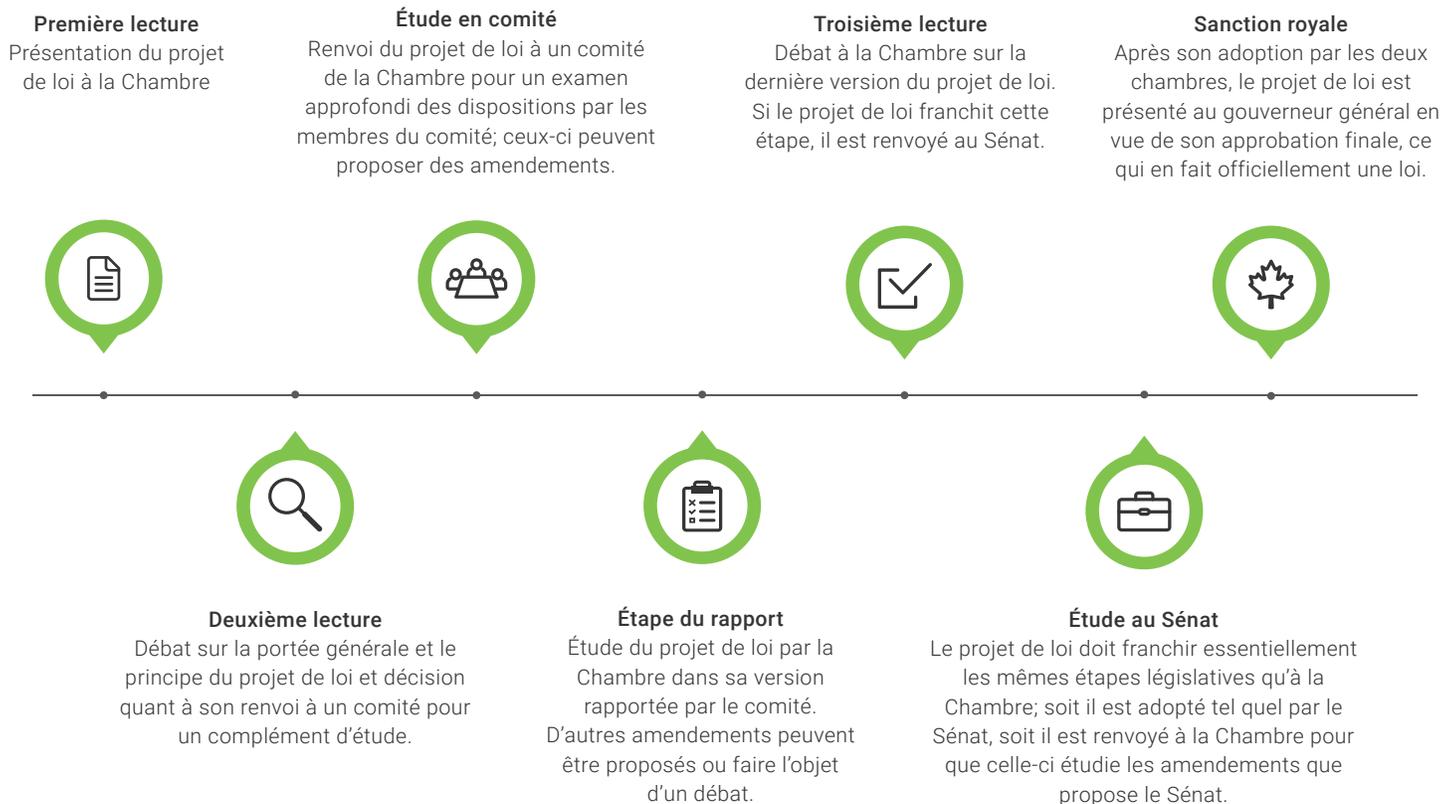
La Chambre est le lieu où les députés se réunissent pour débattre de questions d'importance nationale, régionale et locale, demander au gouvernement de rendre compte de ses actes, voter les demandes de financement du gouvernement (les « crédits budgétaires »), étudier des projets de loi et se prononcer sur ces derniers ainsi que représenter les électeurs. Toutes ces activités se déroulent sous la direction du Président de la Chambre ou de l'un des autres présidents de séance.



Une semaine typique à la Chambre

## Étude des projets de loi

La Chambre consacre la plus grande partie de son temps à étudier des projets de loi, qui sont des propositions législatives. La plupart des projets de loi qui sont présentés à la Chambre des communes découlent d'une initiative ministérielle ou, encore, parlementaire (c'est-à-dire soumise par un député qui n'est pas ministre). Comme le prévoit notre système parlementaire bicaméral qui comprend deux chambres délibérantes, tous les projets de loi doivent essentiellement suivre le même processus législatif et franchir les trois étapes de lecture prévues à la Chambre des communes et au Sénat avant de devenir loi.



## Autres travaux à la Chambre

En plus d'étudier des projets de loi et d'en débattre, le travail des députés à la Chambre comprend :



**l'examen des dépenses publiques;** aucune dépense de fonds publics n'est possible sans l'approbation préalable de la Chambre.



**l'adoption des résolutions** sur des questions d'intérêt public.



l'examen des actes du gouvernement, par la reddition de comptes, au moyen de **questions orales et écrites** et de demandes d'information sur ses politiques et ses activités.



la présentation des **pétitions** (papier ou électroniques) au nom de la population.

### À PROPOS DES PÉTITIONS

Une pétition sert à attirer l'attention du Parlement sur une question ou une préoccupation d'intérêt public et à lui demander d'agir. Les pétitions d'intérêt public sont acceptées sous deux formes : papier et électronique. Le gouvernement est tenu de répondre aux pétitions dans les 45 jours qui suivent leur présentation à la Chambre.

Depuis l'ouverture de la 43<sup>e</sup> législature, toutes les pétitions présentées à la Chambre (en format papier ou électronique) sont disponibles sur le site Web des pétitions. Les réponses du gouvernement y sont publiées peu de temps après leur dépôt électronique à la Chambre des communes.

[Renseignez-vous sur les pétitions](#)

[Renseignez-vous sur les améliorations apportées aux pétitions papier](#)



## **L'expérience d'une vie**

L'an dernier, 40 nouveaux étudiants universitaires canadiens, originaires de toutes les régions du pays et inscrits à l'une des universités de la région de la capitale nationale ont été sélectionnés pour travailler à temps partiel à la Chambre dans le cadre du prestigieux Programme des pages de la Chambre des communes. Membre de la cohorte 2019-2020, le Yukonnais Vincent Ménard était l'un de ceux choisis pour soutenir les députés en Chambre.



## Mesures prises par la Chambre en réponse à la pandémie de COVID-19

Le 13 mars 2020, en raison des répercussions de la pandémie de COVID-19, la Chambre a adopté à l'unanimité une motion visant à ajourner les travaux jusqu'au 20 avril 2020. La motion prévoyait l'adoption de deux projets de loi de crédits (les projets de loi C-10 et C-11) et d'un projet de loi concernant le recours temporaire à des mandats spéciaux (projet de loi C-12). Elle incluait aussi des dispositions concernant le déroulement des travaux de la Chambre en raison de cette période d'ajournement imprévue, dont la possibilité de prolonger l'ajournement par le biais d'un accord entre les chefs des quatre partis reconnus à la Chambre.

La Chambre a été rappelée le 24 mars pour l'étude de mesures économiques en lien avec la pandémie. Au début de la séance, le vice-président Bruce Stanton a informé les députés des précautions spéciales à respecter, suivant

les conseils des autorités de santé publique et d'un commun accord entre les partis. Après quelques minutes, les travaux de la Chambre ont été suspendus pendant plusieurs heures afin que les partis puissent négocier. À la reprise des travaux, la Chambre a débattu des questions concernant la pandémie de COVID-19, puis a étudié et adopté la *Loi concernant certaines mesures en réponse à la COVID-19 (projet de loi C-13)*. Elle a aussi adopté une motion prévoyant une mesure sans précédent, selon laquelle le Comité permanent des finances et le Comité permanent de la santé tiennent des réunions hebdomadaires par téléconférence ou vidéoconférence pour étudier des questions liées à l'intervention du gouvernement en réaction à la pandémie de COVID-19. La Chambre a par la suite ajourné ses travaux jusqu'au 20 avril; notons toutefois qu'elle a ensuite été rappelée le 11 avril.

# En comité

---

En comité, les députés conduisent des études approfondies. Ils analysent et amendent les projets de loi, examinent les dépenses du gouvernement, mènent des enquêtes et entendent les témoignages de spécialistes et de citoyens.

Les **COMITÉS PERMANENTS** sont établis conformément au *Règlement de la Chambre des communes* et surveillent généralement les activités d'un ou de plusieurs ministères.

Les **COMITÉS MIXTES PERMANENTS** sont établis conformément au *Règlement de la Chambre des communes* et au *Règlement du Sénat* et sont composés de membres des deux chambres.

Les **COMITÉS SPÉCIAUX** sont nommés par la Chambre pour mener certaines enquêtes et études ou pour effectuer d'autres tâches qui, selon elle, ont de l'importance. Ces comités restent en place jusqu'à la présentation de leur rapport définitif à la Chambre ou à la fin de la session.

Le 10 décembre 2019, la Chambre a créé le **Comité spécial sur les relations sino-canadiennes**, chargé d'étudier tous les aspects de la relation entre le Canada et la Chine.

[Liste des comités permanents et mixtes](#)

[Renseignez-vous sur les comités](#)

[Consultez la liste des réunions de comité et visionnez ou écoutez toutes les réunions publiques](#)



---

## Réunions virtuelles des comités au début de la pandémie de COVID-19 au Canada

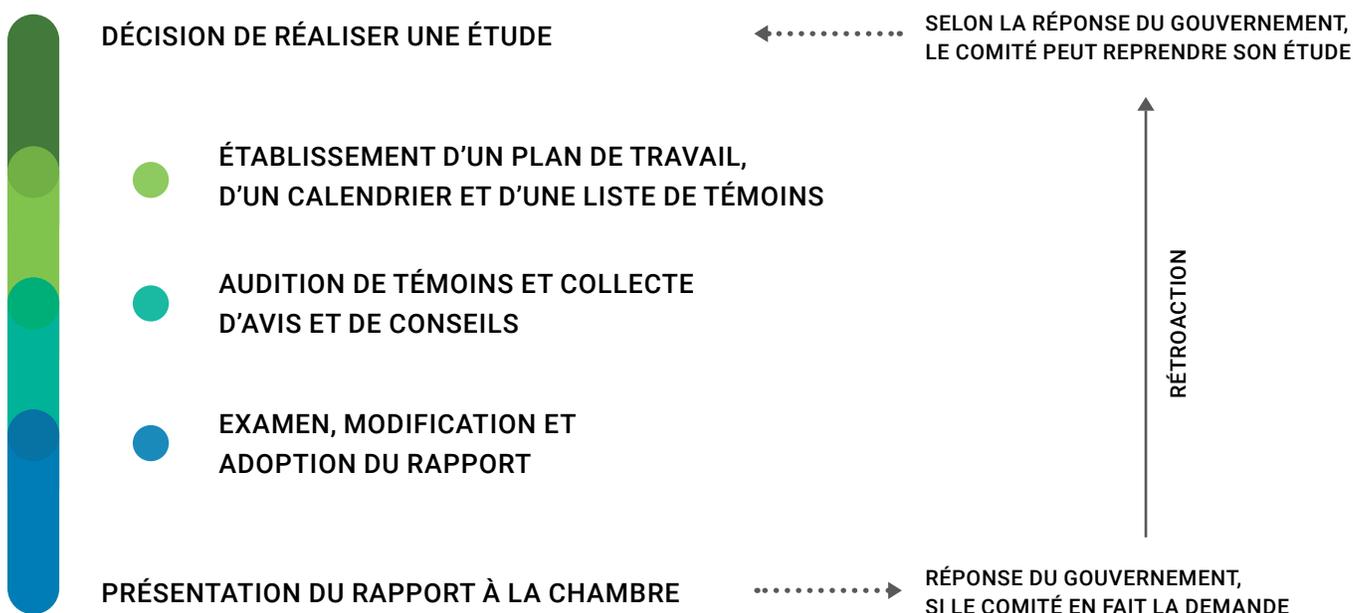
Le 31 mars, suivant la motion adoptée par la Chambre, le Comité permanent de la santé a tenu sa première réunion. Connectés par téléconférence, les membres du Comité ont entendu six témoins qui les ont informés des mesures prises pour répondre à l'éclosion d'infections au coronavirus. Il s'agissait de la toute première réunion officielle d'un comité de la Chambre à se dérouler exclusivement de façon virtuelle, où tous les membres, témoins et employés de soutien participaient par téléphone. L'enregistrement audio de la réunion a été diffusé en direct sur le site Web de la Chambre des communes. Peu de temps après, le 9 avril, une première réunion de comité par vidéoconférence a eu lieu, pour le Comité permanent de la santé.

## Rapports de comité

Dans leurs rapports, les comités font souvent des recommandations à la Chambre afin d'orienter les politiques gouvernementales ou de faire avancer le débat sur des sujets d'intérêt pour les Canadiens. Ils peuvent demander au gouvernement de prendre des mesures sur certaines questions ou de proposer des politiques après avoir entendu, dans le cadre de leurs travaux, des témoins, des intervenants et des Canadiens qui s'intéressent au sujet à l'étude.

### Ordre habituel des travaux d'un comité dans le cadre d'une étude menant à un rapport

Le schéma montre les étapes habituelles que suit un comité lorsqu'il se penche sur une question. Pour mener son étude, un comité recueille de l'information, se réunit pour entendre des témoins, accepte des mémoires écrits sur le sujet à l'étude, résume l'information reçue et présente des recommandations à la Chambre en s'appuyant sur ses conclusions.



## Qui sont les témoins?

Les comités invitent régulièrement des citoyens, des spécialistes, des porte-parole d'organisations, des fonctionnaires et des ministres à comparaître devant eux pour recueillir l'information pertinente au sujet à l'étude (ce qu'on appelle les « témoignages »). Ces échanges permettent aux témoins d'exprimer leur avis. Les comités invitent aussi les groupes et les particuliers à donner leur point de vue sur le sujet à l'étude en leur soumettant un mémoire écrit.



## Que se passe-t-il après la présentation d'un rapport à la Chambre?

Voici un exemple précis de l'incidence des recommandations incluses dans un rapport de comité, qui ont donné lieu à la prise de mesures par le gouvernement et, finalement, à des modifications législatives.

Le 29 janvier 2018, la Chambre a convenu à l'unanimité de demander au Comité permanent des finances d'examiner la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Le Comité s'est penché sur cette question de février à novembre 2018 et a conclu son étude par la publication de son 24<sup>e</sup> rapport, intitulé Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes : faire progresser le Canada, qui comportait 32 recommandations.

Dans le budget de 2019, le gouvernement a indiqué que ce rapport « comprend une feuille de route afin de répondre aux menaces actuelles et futures » et annoncé qu'il comptait mettre en œuvre plusieurs mesures basées sur les recommandations du Comité. L'annonce du gouvernement s'est matérialisée dans le projet de loi C-97, dont l'article 2 de la partie 4 s'inspire du rapport du Comité des finances.

Le projet de loi C-97 a ensuite été renvoyé au Comité permanent des finances pour un complément d'étude; il a finalement été adopté le 21 juin 2019. Certes, les comités mettent parfois du temps à entendre toutes les parties intéressées et à faire des recommandations à la Chambre; toutefois, leur travail peut influencer le discours public et les politiques gouvernementales et mener à des mesures législatives.

8 avril 2019

Première lecture de la loi C-97

30 avril 2019

Deuxième lecture et renvoi à un comité

Le Comité permanent des finances étudie le projet de loi dans le cadre de 11 réunions, tenues entre le 1<sup>er</sup> mai et le 28 mai 2019

29 mai 2019

Le Comité publie son rapport sur le projet de loi (avec amendements)

6 juin 2019

Troisième lecture

21 juin 2019

Le projet de loi reçoit la sanction royale



## Façonner les lois de toute une nation

Avant de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre ou d'apporter des modifications à une proposition de loi, les députés se tournent vers l'équipe spécialisée de juristes, de traducteurs, de jurilinguistes et d'agents de publication du Bureau du légiste et conseiller parlementaire pour leur expertise. Wendy Gordon et Valérie Boudreau font partie des 16 spécialistes de l'équipe des Services juridiques qui ont préparé 720 projets de loi d'initiative parlementaire et rédigé plus de 6 500 propositions d'amendement à des projets de loi gouvernementaux au cours de la seule 42<sup>e</sup> législature.



# Activités internationales et interparlementaires

---

Les députés participent activement à la diplomatie parlementaire, qu'il s'agisse d'accueillir des parlementaires et dignitaires en visite à la Chambre des communes, de prendre part à des délégations pour visiter des assemblées législatives étrangères ou d'assister à des congrès internationaux. Les Présidents du Sénat et de la Chambre tiennent également des rencontres et des visites de courtoisie avec des dignitaires étrangers et des membres du corps diplomatique.

[Renseignez-vous sur les différentes facettes de la représentation du Canada par les députés dans le monde](#)

## Les différents visages de la diplomatie parlementaire



Visites de chefs d'État ou de gouvernement



Visites de délégations parlementaires



Délégations officielles dirigées par le Président



Participation à des congrès, à titre d'hôte ou de participant



Activités au pays et à l'étranger auxquelles participent les membres de diverses associations

## Portraits de certaines activités diplomatiques parlementaires



### AMÉRIQUES (22 ACTIVITÉS)

16<sup>e</sup> assemblée plénière et 48<sup>e</sup> réunion du conseil d'administration de ParlAmericas  
Section canadienne de ParlAmericas (CPAM)  
Asuncion, Paraguay

72<sup>e</sup> réunion annuelle du Council of State Governments – Western Legislative Conference  
Groupe interparlementaire Canada - États-Unis (CEUS)  
Big Sky, Montana, États-Unis d'Amérique



### EUROPE (23 ACTIVITÉS)

Réunion du Conseil interparlementaire Ukraine OTAN (UNIC)  
Association parlementaire canadienne de l'OTAN (CANA)  
Lviv, Ukraine

19<sup>e</sup> réunion hivernale  
Délégation canadienne à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (SECO)  
Vienne, Autriche



### MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE (6 ACTIVITÉS)

Réunion du Bureau et 45<sup>e</sup> session annuelle de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)  
Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie  
Abidjan, Côte d'Ivoire

64<sup>e</sup> Conférence parlementaire du Commonwealth  
Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth (CCOM)  
Kampala, Ouganda



### ASIE ET AUSTRALIE (7 ACTIVITÉS)

23<sup>e</sup> réunion bilatérale  
Association législative Canada-Chine (CACN)  
Shanghai, Nanjing, Hong Kong et Macao, Chine

28<sup>e</sup> réunion annuelle du Forum parlementaire Asie-Pacifique (FPAP)  
Association législative Canada-Chine (CACN) et Groupe interparlementaire Canada-Japon (CAJP)  
Canberra, Australie

### Mission d'observation des élections législatives pour l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Kiev (Ukraine)

À l'invitation du Parlement de l'Ukraine, les délégués canadiens se sont rendus à Kiev pour participer à la mission d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire de 2019. La mission était une initiative conjointe du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, de l'OSCE, de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN et du Parlement européen.



### **Conférence des présidents d'assemblée du Commonwealth, Ottawa, janvier 2020**

Du 6 au 9 janvier 2020, le Parlement du Canada a été l'hôte de la 25<sup>e</sup> Conférence des présidents d'assemblée du Commonwealth (CPAC), à Ottawa, où se sont réunis les présidents d'assemblées des parlements nationaux des États souverains indépendants du Commonwealth. Parmi les thèmes abordés à cette 25<sup>e</sup> conférence, à laquelle ont assisté plus de 180 délégués issus de 37 pays, notons la transparence et la responsabilisation des parlements, le soutien nécessaire à l'efficacité du travail législatif, la gestion des défis liés au déménagement des chambres d'assemblée ainsi que l'inclusion pour répondre aux besoins en constante évolution des parlements.



### **Réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

La Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a été l'hôte de la réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'APF du 24 au 27 avril 2019, à Ottawa.

La Commission des affaires parlementaires examine les questions parlementaires d'intérêt commun, les orientations générales de la coopération interparlementaire, les questions juridiques dans l'espace francophone ainsi que l'avancement de la démocratie dans son ensemble. Plus de 30 parlementaires francophones y ont participé.

### **Session du printemps 2019 de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, Bratislava (Slovaquie)**

L'Association parlementaire canadienne de l'OTAN a participé à la session du printemps 2019 de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (AP de l'OTAN) à Bratislava, en Slovaquie, du 31 mai au 3 juin 2019. Organisée par le Parlement de la Slovaquie sous la direction de la présidente de l'AP de l'OTAN, M<sup>me</sup> Madeleine Moon (Royaume-Uni), la session du printemps a accueilli des parlementaires, des spécialistes et des observateurs des États membres de l'OTAN ainsi que de pays de l'Afrique du Nord, du Moyen-Orient et de l'Asie centrale.



26

## Faits saillants de la Colline

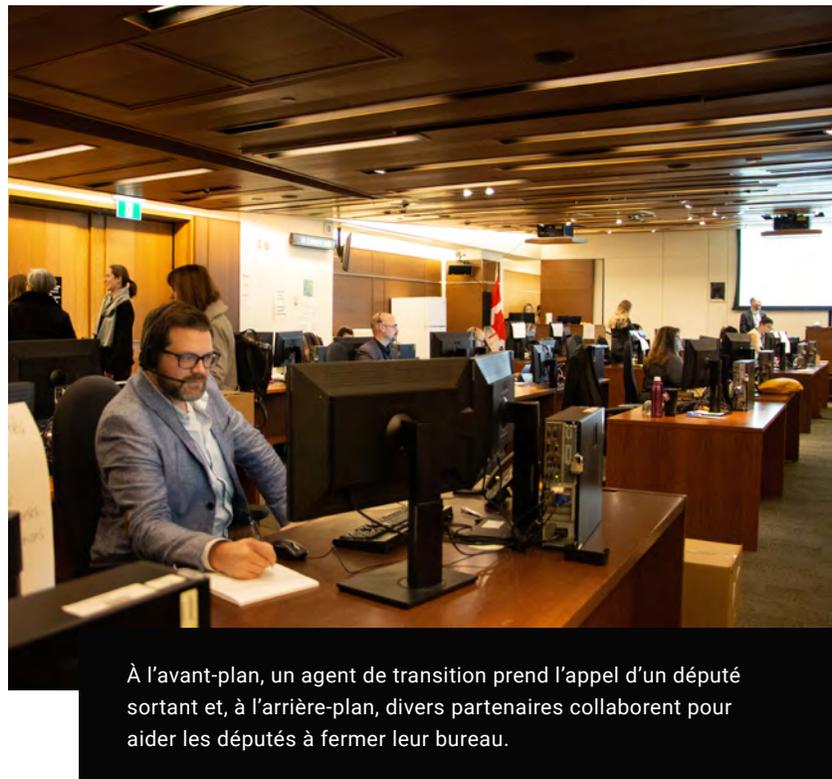


## Accueil d'une nouvelle législature

Les préparatifs pour accueillir une nouvelle législature demandent énormément de travail et mobilisent un grand nombre d'équipes de l'Administration de la Chambre. Le travail commence bien avant le déclenchement des élections et se poursuit jusqu'à la première séance de la nouvelle législature, voire au-delà.

L'essentiel des efforts est consacré au **Programme d'orientation des députés**, qui vise à faire en sorte que les députés reçoivent les services et le soutien dont ils ont besoin sur le plan administratif et procédural avant, pendant et après une élection générale.

Généralement associé aux activités d'intégration destinées aux députés nouvellement élus, le Programme propose aussi des services de transition aux députés sortants, qu'ils aient perdu leur siège ou qu'ils n'aient pas souhaité se représenter.



À l'avant-plan, un agent de transition prend l'appel d'un député sortant et, à l'arrière-plan, divers partenaires collaborent pour aider les députés à fermer leur bureau.

## Survol du Programme d'orientation des députés

En 2019, le Programme d'orientation des députés a complètement été renouvelé pour se concentrer sur l'excellence du service et l'innovation.

### SOUTIEN AUX NOUVEAUX DÉPUTÉS

#### Centre d'orientation des députés

Le Centre a été créé pour venir en aide aux nouveaux députés dans une variété de domaines, qu'il s'agisse d'obtenir un permis de stationnement ou de configurer du matériel informatique et des connexions Internet.

#### Séance d'orientation sur les comités

Les députés se familiarisent avec le fonctionnement interne des comités.

#### Séance d'orientation à la Chambre

Cette activité donne aux députés un aperçu des activités se déroulant en Chambre en leur décrivant une journée de séance typique et en leur expliquant les règles du décorum à la Chambre.

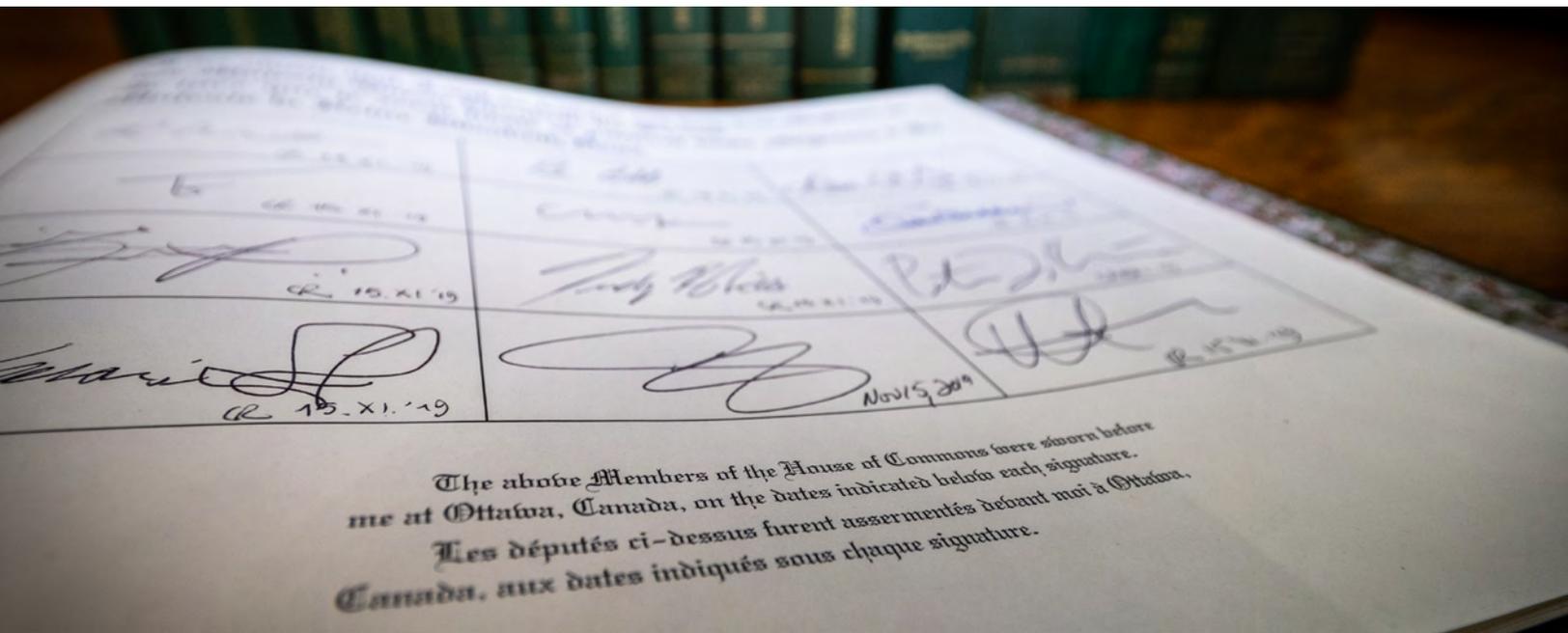
#### Soutien permanent

Les députés et leur personnel ont accès à un éventail de ressources et de mesures de soutien durant tout leur mandat.

### Cérémonie d'assermentation

Avant de prendre place à la Chambre, les députés dûment élus doivent déclarer un serment ou faire une affirmation solennelle d'allégeance par lesquels ils promettent d'agir dans l'intérêt du pays. Le serment et l'affirmation solennelle servent à rappeler aux députés leurs obligations et leurs responsabilités.

Pour un complément d'information, voir [Cérémonie d'assermentation](#).





## Début de la 43<sup>e</sup> législature

Des centaines d'employés de l'Administration de la Chambre ont facilité le passage de la 42<sup>e</sup> à la 43<sup>e</sup> législature grâce au Programme d'orientation des députés, qui a accueilli 98 nouveaux élus et 240 réélus, et assisté 93 députés sortants à se retirer de la vie publique. Antony Ganchev, analyste principal en cybersécurité, a travaillé au Centre d'orientation aux côtés d'autres experts pour fournir des renseignements aux députés en temps réel, 12 heures par jour, 5 jours par semaine après l'élection générale d'octobre 2019.

## Nouvelle organisation logistique pour l'ouverture de la législature et le discours du Trône

Les députés se sont rassemblés à la Chambre des communes le 5 décembre 2019, jour désigné par proclamation de la gouverneure générale, Son Excellence la très honorable Julie Payette, C.C., C.M.M. C.O.M., C.Q., C.D., pour inaugurer la législature. Suivant la tradition, la Chambre s'est rendue au Sénat, où les députés ont été invités à revenir après avoir élu un Président. Plus tard ce même jour, après avoir élu leur Président, les députés sont retournés dans l'enceinte du Sénat pour la lecture par la gouverneure générale du discours du Trône, un document qui expose le programme du gouvernement pour la nouvelle session parlementaire.

Perpétuer la tradition de ces cérémonies posait un nouveau défi sur le plan logistique, car c'était la première fois qu'une législature était inaugurée alors que la Chambre des communes et le Sénat se situaient dans deux édifices différents.

Au lieu du cortège habituel qui traverse l'édifice du Centre, seule une petite délégation de députés et de responsables de l'Administration de la Chambre ont pu, grâce au service de navette de la Colline, escorter la masse tout au long du trajet de 700 mètres qui sépare l'édifice du Sénat du Canada situé dans l'ancienne gare ferroviaire d'Ottawa de l'édifice de la Chambre.



## Élection du Président de la Chambre

Le jour de l'ouverture de la 43<sup>e</sup> législature, les députés ont élu leur 37<sup>e</sup> Président : l'honorable Anthony Rota. Le Président Rota, élu pour la première fois député de la circonscription de Nipissing—Timiskaming en 2004, connaissait déjà les fonctions de la présidence, puisqu'il était vice-président adjoint de la Chambre et vice-président adjoint des comités pléniers durant la 42<sup>e</sup> législature.

Depuis 2015, le Président de la Chambre des communes est élu selon un scrutin préférentiel secret. Le Président Rota est donc le deuxième à être élu selon ce mode de scrutin.



[Regardez la vidéo pour en apprendre davantage sur l'élection du Président et le scrutin préférentiel](#)



Le Président de la Chambre des communes nouvellement élu est « traîné » jusqu'au fauteuil par les chefs du gouvernement et de l'opposition officielle. Cette tradition d'origine britannique remonte au XIII<sup>e</sup> siècle, où le Président était chargé de transmettre l'opinion de la Chambre au roi, une fonction souvent peu enviable.

# Mesures prises en réaction à la pandémie de COVID-19

Lorsque l'épidémie de COVID-19 a été déclarée pandémie mondiale en mars 2020, la Chambre a réagi rapidement afin de protéger les députés et leur personnel ainsi que les employés de l'Administration de la Chambre, tout en veillant à pouvoir assurer la prestation des services nécessaires aux députés.

11 mars 2020

Le Conseil interparlementaire mixte publie un communiqué imposant un moratoire sur tous les déplacements internationaux et l'accueil des délégations étrangères.

16 mars 2020

Les employés de l'Administration de la Chambre sont avisés de travailler à partir de leur domicile, à moins d'indication contraire de leur gestionnaire.

13 mars 2020

Par consentement unanime, la Chambre modifie son calendrier des séances pour ajourner jusqu'au 20 avril 2020. Le Bureau de régie interne publie une déclaration sur les mesures préventives entrant en vigueur dès le lendemain : restriction de l'accès des visiteurs aux édifices de la Chambre des communes, suspension des déplacements des comités et annulation des visites guidées et de toutes les activités parlementaires sur la Colline.

22 mars 2020

À la demande du gouvernement, le Président rappelle la Chambre le 24 mars (voir [Mesures prises par la Chambre en réponse à la pandémie de COVID 19](#)). Il s'agit du premier rappel de la Chambre depuis 1992.



[Renseignez-vous sur le rappel de la Chambre pendant son ajournement](#)

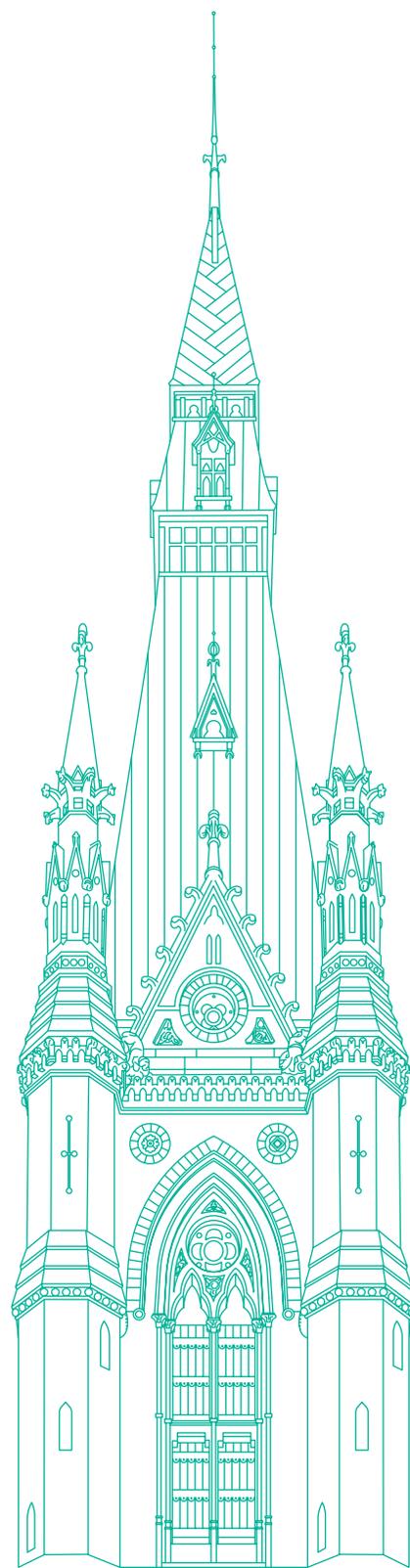


À la suite de l'adoption d'une motion par la Chambre des communes le 20 avril 2020, le Comité spécial sur la pandémie de COVID-19 (COVI) a été créé pour mener des audiences afin d'examiner la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19. Tous les députés sont membres du Comité spécial, et le Président en assure la présidence. Ici, le Président participe à une simulation en vue de la tenue d'une réunion hybride (en personne et virtuelle) de COVI.

Pendant cette période, la préoccupation principale de l'Administration de la Chambre était de fournir un soutien continu aux députés, malgré l'évolution rapide de la situation, tout en leur assurant un milieu de travail sûr et sain. Afin de respecter les recommandations de santé publique, il a été décidé de modifier le mode de prestation des services. Ainsi, des ressources importantes se sont employées à faciliter le travail et la collaboration en ligne et à mettre en place de nouveaux types de services, comme la tenue de réunions de comité virtuelles.

### Réunions virtuelles des comités au début de la pandémie de COVID 19 au Canada

Bien que de grands efforts aient été déployés pour réduire au minimum le personnel sur place, bon nombre d'employés étaient sur les lieux de travail pour garantir le maintien – de manière sûre et efficace – des services essentiels dans la Cité parlementaire. Des mesures de prévention ont été instaurées, notamment des protocoles de nettoyage renforcés, des postes supplémentaires de désinfection des mains et l'installation d'affiches sur les recommandations de santé publique. L'Administration a assuré une liaison régulière avec les agences externes de santé et de sécurité et d'autres parlements pour s'assurer d'appliquer les pratiques exemplaires en vigueur. Tout au long de l'évolution de la situation, l'Administration s'est assuré de communiquer rapidement avec les députés, leur personnel et ses employés.





## À l'avant-plan de la santé et de la sécurité

Lise Grandmont fait partie de la première ligne de défense de la Chambre des communes contre la pandémie de COVID-19. Lise et les autres membres de l'équipe de nettoyage et d'entretien sont sur place pour nettoyer et désinfecter à une fréquence accrue les zones les plus fréquentées. Ils s'efforcent aussi d'appuyer les efforts visant à proposer des masques et à augmenter le nombre de postes de désinfection des mains dans la Cité. Grâce à leur travail, les députés, leur personnel et les employés essentiels de l'Administration ont pu travailler sur place et en Chambre lorsque cela était nécessaire, tout en demeurant en sécurité.

# Un nouveau plan stratégique pour l'Administration de la Chambre des communes

---

En mai 2019, l'Administration de la Chambre a lancé son nouveau *Plan stratégique 2019-2022*, dans lequel elle énonce ses priorités et son orientation stratégique pour les trois années à venir. Il sert à orienter la prise de décisions et l'usage des ressources afin que l'Administration soit la mieux à même de répondre et de s'adapter aux besoins des députés.

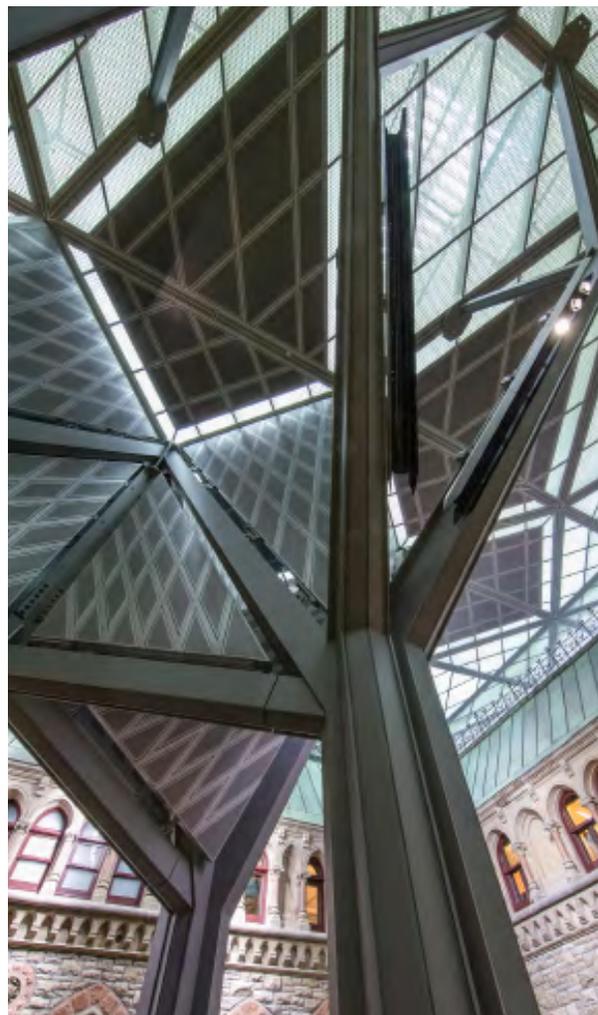
## **NOTRE VISION**

Nous fournissons aux députés et à leur personnel des services exceptionnels afin d'appuyer la démocratie parlementaire.

## **NOTRE MISSION**

Nous appuyons le travail parlementaire des députés en nous portant au devant de leurs besoins par une prestation de services fluides, personnalisés et de qualité.

[Découvrez nos priorités](#)



---

## **Mandat de l'Administration de la Chambre des communes**

Les employés de l'Administration de la Chambre s'efforcent de fournir les services, l'infrastructure et les conseils dont les députés ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, en caucus et dans leurs bureaux de la Colline du Parlement et de circonscription.

[Reportez-vous à Administration de la Chambre pour obtenir d'autres renseignements](#)



“

**La réussite d'un plan stratégique repose sur la capacité des gens de s'y reconnaître et de comprendre leur rôle et leur contribution.**

”

Charles Robert, greffier de la Chambre des communes



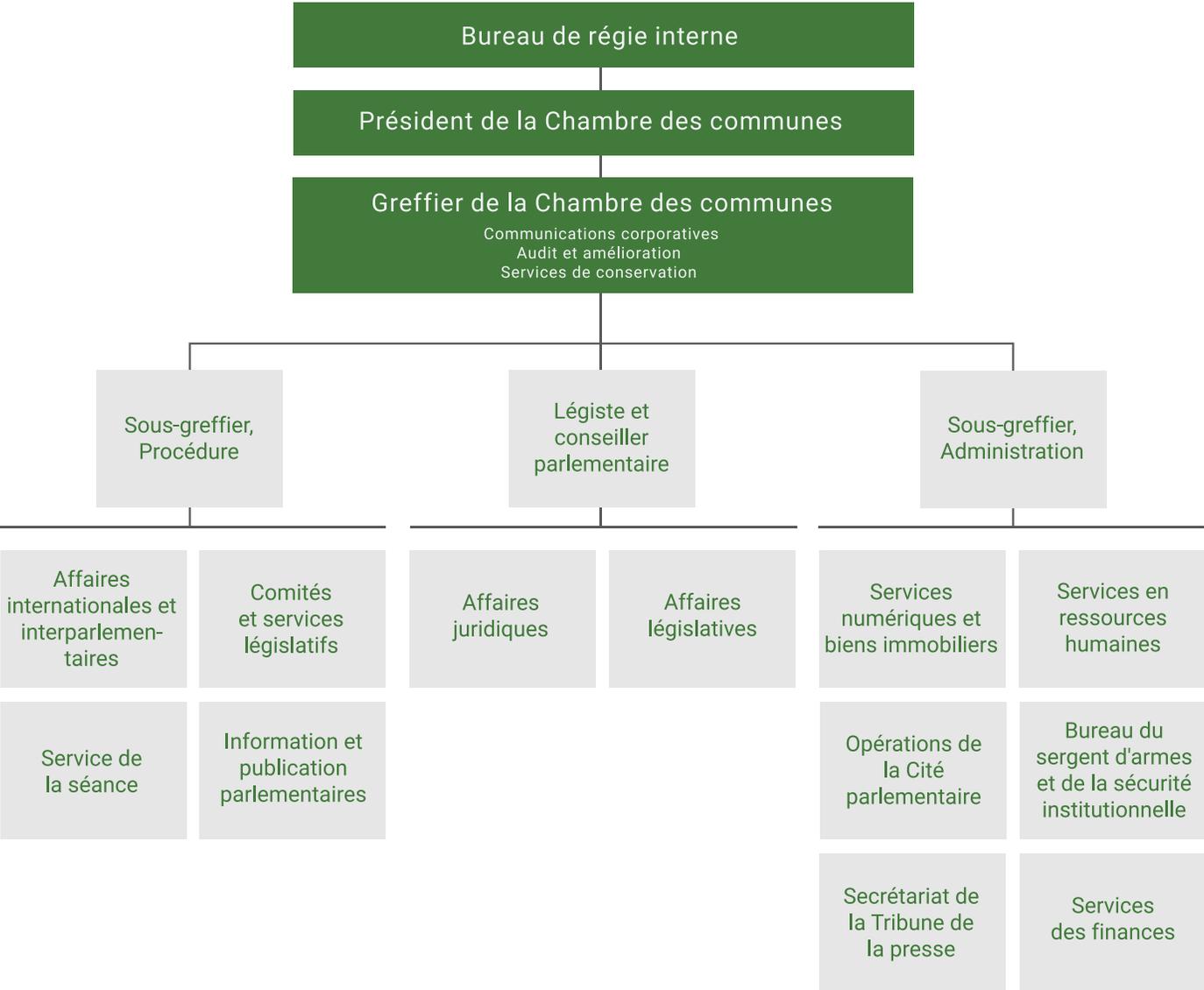
37

**Administration  
de la Chambre  
des communes**



# Notre organisation

L'Administration de la Chambre des communes appuie fièrement l'institution du Parlement et ses députés. Elle s'efforce de fournir les services, l'infrastructure et les conseils dont les députés ont besoin pour s'acquitter de leurs rôles de législateurs et de représentants à la Chambre, en comité, en caucus et dans leurs bureaux de la Colline du Parlement et de circonscription.



\* Pour des renseignements plus détaillés, voir [l'annexe A](#).



## Une Chambre qui donne

En 2019, dans le cadre de sa campagne de charité en milieu de travail annuelle, l'Administration de la Chambre a recueilli plus de 100 000 \$ pour les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés. Les employés ont fait des dons et participé à des collectes de fonds organisées par des dizaines de bénévoles comme Osman Romero, que l'on voit ici tenant le calendrier mis en vente pour la Campagne cette année, qui met en scène des images de l'édifice de l'Ouest rénové.



40

# Rapport sur les résultats

# Les priorités de l'Administration de la Chambre

---

Le *Plan stratégique 2019-2022* présente quatre grandes priorités qui nous servent de feuille de route et orientent nos efforts pour travailler de manière concertée et offrir des services exceptionnels aux députés.



## L'amélioration de l'expérience client et l'excellence opérationnelle

---

L'Administration s'efforce d'être un chef de file en matière d'excellence du service offert, et ce, afin d'appuyer les députés et leur personnel dans leurs fonctions parlementaires – sur la Colline, dans les bureaux de circonscription et à l'étranger.



## Des services intégrés et fluides

---

L'Administration offre une vaste gamme de services aux députés et à leur personnel afin de les aider à assumer leurs divers rôles. Au cours des trois prochaines années, nous simplifierons l'accès aux services afin de faciliter leur travail.



## Un personnel habilité et mobilisé

---

Les gens que nous employons sont dévoués et professionnels. Notre but consiste à habiliter et à motiver nos employés à offrir des services exceptionnels. Pour ce faire, nous mettons en place les conditions propices à une culture d'innovation et de créativité qui mobilisera nos employés aux aptitudes variées à tous les niveaux hiérarchiques. Ceci favorisera l'émergence de nouvelles idées qui nous permettront de mieux servir les députés et leur personnel.



## Le renouvellement des espaces physiques et des services connexes

---

La Cité parlementaire est le siège de notre démocratie ainsi que le lieu où s'effectue une bonne partie du travail des députés et de leur personnel. Le programme de réhabilitation actuel, mené sur plusieurs décennies et de concert avec Services publics et Approvisionnement Canada, donnera lieu à la mise en place d'un cadre de travail physique et virtuel moderne et qui répond aux besoins des parlementaires.

---

## Bureau de régie interne

À titre d'organe directeur de la Chambre des communes, le Bureau de régie interne s'assure que les progrès réalisés par rapport au plan sont communiqués dans le *Rapport aux Canadiens*, publié annuellement.

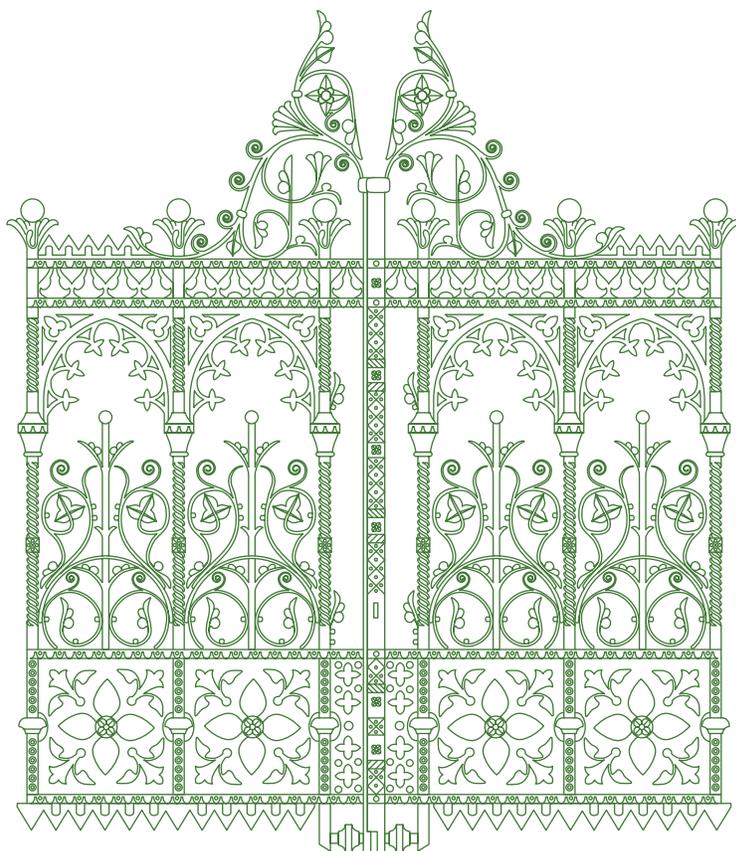


## Principaux résultats pour 2019-2020

---

Au cours de l'exercice 2019-2020, guidés par nos nouvelles priorités et notre mission d'appuyer le travail parlementaire des députés en anticipant leurs besoins et en leur fournissant des services de qualité améliorés et personnalisés, nous avons accompli de grandes réalisations dans plusieurs domaines pour ainsi :

- Offrir un Programme d'orientation des députés renouvelé
- Permettre la participation du public
- Appuyer les députés dans leur circonscription
- Appuyer les députés en tant qu'employeurs
- Valoriser les employés
- Garantir un milieu de travail sain et sécuritaire
- Préserver et moderniser les édifices et les espaces physiques



# Offrir un Programme d'orientation des députés renouvelé

En prévision de l'élection générale de 2019, l'Administration de la Chambre a procédé au renouvellement de son Programme d'orientation des députés en vue de l'optimiser et de le centrer davantage sur le client.

Après l'élection générale, 13 employés expérimentés ont agi à titre d'agents de liaison et assuré un accompagnement personnalisé aux 98 nouveaux députés.

Les députés ont pu immédiatement avoir accès au portail amélioré *Source*, un site intranet qui regroupe tous les services offerts par l'Administration de la Chambre, y compris des ressources destinées à l'accueil et à l'intégration des députés et à leur perfectionnement professionnel. Le volet de la formation en ligne conçu spécialement pour les députés – nouveaux et réélus – et leur personnel, offre un contenu intégré, flexible et présenté en temps opportun, qui leur sera utile tout au long de leur mandat.

Au Centre d'orientation des députés, les nouveaux députés ont pu participer à des ateliers en petits groupes et à des

rencontres individuelles afin de se familiariser avec leur nouveau lieu de travail et d'obtenir de l'aide pour aménager leur bureau. Parallèlement, une équipe d'agents de transition a aidé les 49 députés non réélus à fermer leur bureau et à effectuer leur retour à la vie privée.

Peu avant l'ouverture de la législature, les nouveaux députés ont aussi été invités à une séance d'orientation sur la procédure, qui s'est tenue dans l'enceinte de la Chambre, ainsi qu'à une série de formations continues conçues pour eux et leur personnel.

Également avant l'ouverture de la législature, les membres de la Tribune de la presse parlementaire ont été conviés à une séance d'information sur les grandes questions procédurales, dont l'élection du Président et le Programme d'orientation des députés.

Le succès du Programme repose sur les efforts des centaines d'employés de l'Administration de la Chambre. Cette réussite témoigne de la volonté de la Chambre à fournir des services exceptionnels à ses députés.



# Permettre la participation du public

---



## Webdiffusion des réunions de comité

En réponse à la demande croissante pour la télédiffusion des réunions des différents comités, et afin que l'important travail des comités soit le plus accessible possible à tous les Canadiens, les salles de comité auparavant équipées uniquement pour une diffusion audio des séances ont été modernisées afin d'être prêtes pour la webdiffusion. Ainsi, une première salle a été inaugurée en janvier 2020, et deux autres ont suivi en février et en mars. La diffusion vidéo des délibérations contribue à faire connaître les activités des comités à la population, à en améliorer l'accessibilité (grâce au sous-titrage), et elle aide les députés à mieux diffuser le contenu des réunions publiques des comités auprès de leurs concitoyens et des parties concernées sur les médias sociaux.

## Améliorations au système de pétitions sur papier

Depuis le début de la nouvelle législature, les pétitions sur papier présentées à la Chambre des communes sont publiées sur le Web avec les pétitions électroniques. Le *Règlement de la Chambre des communes* a été modifié pour autoriser le dépôt électronique des réponses du gouvernement aux pétitions. Une fois déposées, celles-ci sont publiées sur le site Web des pétitions et immédiatement accessibles aux députés et à la population.



## **Soutien aux systèmes critiques pour un Parlement connecté**

Raymond Pilon fait partie de l'équipe de spécialistes des TI qui, en collaboration avec des collègues de la Chambre, ont su assurer la continuité des travaux parlementaires une fois la pandémie de COVID-19 déclarée. Grâce à ce soutien technique, les comités ont pu transposer leurs délibérations sur une plateforme en ligne. En outre, les améliorations technologiques que les spécialistes des TI avaient auparavant apportées dans les bureaux de circonscription ont permis aux députés de disposer d'un éventail élargi d'options numériques pour communiquer avec leurs électeurs.

# Appuyer les députés dans leur circonscription

---

## Services de location de bureaux de circonscription

En 2019, l'Administration de la Chambre a mis sur pied un programme pour conseiller les députés sur les baux commerciaux et l'occupation des bureaux de circonscription et, ainsi, faciliter la gestion de la location de plus de 400 bureaux de circonscription partout au pays.

Le programme des Services de location de bureaux de circonscription offre aux députés des conseils spécialisés sur tout ce qui touche la location de bureaux de circonscription – négociations, immobilier et choix d'emplacement, examen préliminaire du bail, détermination des risques, résolution de problèmes. De plus, il coordonne avec divers secteurs de l'Administration de la Chambre l'offre de services aux bureaux de circonscription, depuis la connectivité et l'équipement informatique jusqu'aux déménagements et aux évaluations de sécurité.

À la suite de l'élection générale de 2019, l'équipe des Services de location de bureaux de circonscription a travaillé avec les propriétaires pour gérer les nouvelles clauses de cession des baux des bureaux de circonscription. Aux termes de ces clauses, un député nouvellement élu peut reprendre le bureau entièrement meublé et équipé de son prédécesseur dès qu'il devient disponible; auparavant, il devait le plus souvent trouver un nouveau local une fois élu. Grâce aux nouvelles clauses et à l'aide de l'équipe des Services de location des bureaux de circonscription, 58 des 67 députés nouvellement élus ont pu emménager dans les bureaux occupés par leur prédécesseur, ce qui a eu pour effet de réduire le nombre de déménagements et de permettre aux nouveaux députés d'établir leurs services aux électeurs plus rapidement après leur élection.

## Solution de bureau numérique pour les députés

En novembre 2018, le Bureau de régie interne a approuvé la mise en œuvre d'une approche normalisée pour la livraison et la gestion des ordinateurs et des imprimantes dans les bureaux de circonscription des députés. Ce projet d'envergure de planification du cycle de vie visait à remplacer le matériel désuet des bureaux de circonscription tout en améliorant la prestation des services informatiques pour permettre aux députés de travailler de manière plus sûre et plus efficace. Auparavant, un député nouvellement élu héritait de l'équipement de son prédécesseur; la qualité variait donc considérablement d'une circonscription à l'autre. L'élection de 2019 a été l'occasion d'accélérer le projet – pour ainsi outiller tous les bureaux de circonscription avec un équipement de qualité équivalente à temps pour la nouvelle législature – et de doter les députés d'une nouvelle solution de bureau numérique intégrant des logiciels de productivité modernes pour offrir de meilleures fonctions de communication sécurisées grâce à la messagerie instantanée et à la conférence Web.

La solution de bureau numérique donne aux députés et à leur personnel la capacité de collaborer et de travailler plus efficacement sur des dossiers parlementaires et de circonscription, où qu'ils se trouvent et non pas seulement dans leur circonscription ou à Ottawa. Conjuguées à une nouvelle connexion intranet, ces améliorations ont pour but d'offrir aux députés une expérience utilisateur sans faille entre leur circonscription et la Colline du Parlement.

Les nouveaux députés ont été dotés du bureau numérique à leur arrivée, tandis que les députés réélus sont graduellement passés à la nouvelle solution, à un rythme qui respecte les exigences de leur bureau et de leurs besoins en information.



## Communiquer avec les citoyens

La communication avec les citoyens fait partie intégrante des fonctions parlementaires d'un député, qui dispose de divers moyens à cet égard. Parmi ceux-ci, mentionnons les envois collectifs et le courrier de circonscription (auparavant appelé « dix-pour-cent »), dont les députés se servent depuis longtemps.

Dans sa quête d'offrir des produits et services de qualité exceptionnelle aux députés, l'Administration de la Chambre a modernisé les envois collectifs en 2017 en modifiant les processus de publication et en proposant de nouveaux formats. Le projet s'est poursuivi durant l'année écoulée avec la transformation des dix-pour-cent, désormais appelés « courrier de circonscription ». Une analyse de marché a été réalisée pour offrir aux députés les dernières tendances en matière de publication et pour maximiser la capacité de production. Grâce à ses nouveaux formats, qui s'apparentent à ceux des envois collectifs renouvelés, le produit est beaucoup plus attrayant.

Ces changements visent à donner une plus grande flexibilité et davantage de clarté ainsi qu'à réduire le fardeau administratif des députés. Ce faisant, ils auront une incidence positive sur la façon dont les députés représentent leurs citoyens.

---

Les **envois collectifs** sont des documents imprimés que les députés envoient aux résidents de leur circonscriptions pour les informer des activités et des dossiers parlementaires. Ils sont préparés et distribués exclusivement par l'Administration de la Chambre, et leurs coûts sont imputés à un budget central. Les députés peuvent faire imprimer et expédier jusqu'à quatre envois collectifs par année civile.

Le **courrier de circonscription** est un document imprimé ou photocopié reproduit et envoyé exclusivement par l'Administration de la Chambre aux ménages de la circonscription d'un député. Les députés ont le droit de demander d'imprimer et de poster une quantité de documents jusqu'à huit fois supérieure au nombre de ménages dans leur circonscription par année civile; les frais sont portés à un budget central.

# Appuyer les députés en tant qu'employeurs

---

## Services en ressources humaines aux députés

Le 28 février 2019, le Bureau de régie interne a approuvé l'optimisation des services en ressources humaines (RH) conçus pour épauler les députés dans leur rôle d'employeur. L'exercice englobait la consolidation d'une équipe de conseillers en RH se consacrant exclusivement aux députés. Premier point d'accès des députés, cette équipe offre des conseils et du soutien pour tout ce qui concerne l'ensemble du cycle de la vie professionnelle d'un employé, notamment :

- les relations avec les employés (gestion du rendement, problèmes en milieu de travail, départ);
- les outils et les programmes (descriptions de travail génériques, gabarits pour les structures en milieu de travail);
- la formation et l'encadrement;
- la santé et sécurité (gestion de l'incapacité et demandes d'adaptation);
- la dissolution et les activités postélectorales, et la gestion de leurs répercussions sur les employés;
- la dotation.

L'équipe des conseillers en RH se charge aussi d'orienter les députés et leur personnel lors de leur entrée en fonction.

Adaptés aux besoins des députés et de leur personnel, les services sont complémentaires aux structures et aux processus de gestion des ressources déjà en place au sein des partis reconnus.

Nous avons le souci d'adapter ces services en concertation avec les députés afin que ceux-ci disposent d'un soutien adéquat dans leur rôle d'employeur et puissent, ainsi, se consacrer avant tout à leurs fonctions parlementaires.



# Valoriser les employés

---

## Parmi les meilleurs employeurs

Pour une deuxième année consécutive, l'Administration de la Chambre s'est hissée en 2020 parmi les 100 meilleurs employeurs du Canada. Ce titre – décerné à la suite d'un concours qui reconnaît les employeurs offrant un lieu de travail exceptionnel – témoigne de notre volonté à mettre en place des politiques et des programmes qui mobilisent et fidélisent notre personnel et attirent les candidats les plus talentueux et les plus novateurs.

## Sondage sur la mobilisation des employés

Le lancement du Groupe de travail organisationnel sur le Sondage sur la mobilisation des employés est la plus récente initiative de l'Administration pour élaborer un plan pluriannuel basé sur les résultats du Sondage sur la mobilisation des employés de 2018. Ensemble, les membres du Groupe sont chargés d'établir des priorités qui répondent aux défis recensés dans le sondage et favoriseront une culture où les employés disposent des moyens nécessaires pour offrir aux députés des services exceptionnels et novateurs, qui tiennent compte de l'avis des employés exprimé dans le sondage.



## Programme d'inclusion en milieu de travail

La Chambre des communes a le souci d'offrir un milieu de travail inclusif qui garantit un accès complet et égal à l'emploi, au perfectionnement et aux possibilités d'avancement à ses employés actuels et futurs. Ainsi, elle a mis sur pied son Programme d'inclusion en milieu de travail afin d'offrir des activités de sensibilisation et d'éducation progressives et continues tout en prenant les mesures nécessaires pour évaluer l'état actuel de l'inclusion dans l'organisation et définir les possibilités d'amélioration.

À son lancement, le programme prévoyait la création d'un groupe d'employés issus de tous les secteurs administratifs et de tous les échelons de l'Administration de la Chambre. C'est ainsi qu'a vu le jour le Conseil de la diversité, un groupe d'employés dévoués qui s'intéressent véritablement à la diversité et à l'inclusion et désireux de travailler ensemble pour promouvoir ces valeurs dans toute l'organisation.

Au cours de l'année passée, le Programme d'intégration en milieu de travail et le Conseil de la diversité ont coordonné des activités ouvertes à tous les employés de la Colline du Parlement marquant le Mois national de l'histoire autochtone, le Mois de l'histoire des Noirs et la Journée internationale des personnes handicapées, ainsi qu'une table ronde organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes.

## Création de programmes d'apprentissage pour les métiers spécialisés

Il a été jugé nécessaire de créer et d'appliquer une stratégie de recrutement pour que notre organisation puisse avoir accès à un bassin de travailleurs talentueux et qualifiés dans des métiers précis. C'est ainsi que des programmes d'apprentissage pour les métiers spécialisés ont vu le jour. Accueilli par les employés concernés comme une bouffée d'air frais, ce type de programme facilite la transmission du savoir, la mise en commun de techniques (nouvelles ou reconnues) et la planification de la relève. À ce jour, l'Administration de la Chambre a mis sur pied quatre programmes d'apprentissage, pour les métiers de rembourreur, de restaurateur, d'ébéniste et de serrurier.





## Un héritage durable

Quatre bancs en bois de noyer ornés de médaillons de feuilles d'érable ont été installés dans le foyer de la Chambre des communes dans le cadre d'une série d'améliorations apportées à l'édifice de l'Ouest récemment restauré, où se trouve la Chambre provisoire. Cette année, Jean-Sébastien Hotte et ses collègues du groupe des métiers, ainsi que les services de conservation et les concepteurs internes, ont travaillé à marier fonctionnalité et style architectural et patrimoine en mettant la touche finale à l'édifice de l'Ouest afin d'enrichir et de raviver ce cadre pour que la Chambre puisse y tenir ses activités.



# Garantir un milieu de travail sain et sécuritaire

---

## **Instauration d’une culture de la sécurité**

L’Administration de la Chambre offre des conseils pratiques à ses employés et les encourage, ainsi que les députés et leur personnel, à prendre leur sécurité en main pour instaurer un climat de travail sain et sécuritaire. D’ailleurs, elle a produit cette année différents outils de référence ainsi que des modules en ligne présentés aux nouveaux employés dans le cadre de leur intégration. Parmi les sujets abordés, citons la préparation aux urgences, la prévention des incendies et la protection de l’information et des biens.

La Chambre contribue à l’instauration d’une culture de la sécurité en offrant aux députés des séances personnalisées – en personne ou en ligne, au rythme de l’apprenant – portant sur de nombreux sujets afin de répondre à leurs besoins.

La formation sur la sécurité ainsi que les services de sensibilisation sont également offerts aux députés dans leur circonscription pour les aider à bien comprendre les procédures d’urgence et les pratiques exemplaires dans le but de garantir leur sécurité et celle de leur personnel.

## **Modernisation des processus de gestion de l’identité**

Les processus de gestion des accréditations et des preuves d’identité des députés et de leur personnel pour les accès en ligne et dans les locaux ont été standardisés. L’exercice nous a permis de doter les nouveaux députés et les députés réélus de la nouvelle solution de bureau numérique, et il nous aidera, à l’avenir, à réaliser de nombreux gains d’efficacité.

# Préserver et moderniser les édifices et les espaces physiques



## Préservation du patrimoine de la Chambre des communes

Plus de 5 000 œuvres d'art – dont des portraits officiels, des peintures historiques, des objets de cérémonie et des meubles – forment la collection du patrimoine de la Chambre des communes. Chaque objet a été choisi pour sa valeur esthétique et son importance dans l'histoire et les traditions du Parlement. Ils symbolisent les événements et les personnages importants du Canada. Par exemple, dans le cadre des célébrations soulignant le 150<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération et le 20<sup>e</sup> anniversaire de l'établissement du Nunavut en tant que territoire, la Chambre des communes, avec le soutien de Services publics et Approvisionnement Canada, a commandé une nouvelle sculpture pour le foyer de la Chambre des communes.

Les articles de la collection patrimoniale qui ne sont pas réservés à l'édifice du Centre ont été envoyés dans un nouvel entrepôt ultramoderne. Pour la première fois dans l'histoire de la collection, il existe désormais un coffre-fort spécialement conçu pour assurer la garde des objets du patrimoine inutilisés.



[Visionnez une vidéo mettant en vedette la plus récente acquisition de la vaste collection d'œuvres d'art, d'artéfacts et de sculptures architecturales de la Chambre des communes.](#)

M. Bart Hanna Kappianaq, sculpteur d'Igloolik, a été choisi pour créer cette sculpture d'importance. L'œuvre, intitulée « Sedna », a été dévoilée le 8 avril 2019 et est exposée dans l'édifice de l'Ouest jusqu'à son installation permanente dans le foyer de la Chambre des communes.

## Début de la réhabilitation de l'édifice du Centre

Après le déménagement de la Chambre à l'édifice de l'Ouest, l'an dernier, les travaux de grande ampleur nécessaires à la réhabilitation de l'édifice du Centre ont commencé; le projet durera au moins dix ans. En tant que siège de la démocratie parlementaire, l'édifice du Centre représente non seulement une partie importante du passé du Canada, mais il sera aussi un élément phare de son avenir en tant que lieu où travailleront les députés des générations à venir. Un modèle de gouvernance prévoyant la constitution d'un groupe de travail formé de députés issus de tous les partis reconnus a d'ailleurs été approuvé. En plus d'assurer une orientation stratégique, ce groupe de travail contribue à la prise de décisions, à la résolution de problèmes et à la communication de l'information.

## Modernisation du réseau de télévision parlementaire

Le service de télévision a été converti (de l'analogique au numérique) dans tous les édifices de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement. La modernisation a permis d'améliorer la qualité du signal et d'obtenir des images de plus haute définition. Pour ce qui est des édifices du Sénat, la modernisation est en cours et les quatre édifices restants devraient être prêts en 2020.

# Information financière

## DÉPENSES PRÉVUES COMPARATIVEMENT AUX DÉPENSES RÉELLES (EN MILLIERS DE DOLLARS)

	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires et rajustements	Autorisations totales	Dépenses réelles	Excédent / (déficit)
<b>Postes législatifs</b>					
Députés et agents supérieurs de la Chambre	112 139	(1 883)	110 255	110 255	-
Régimes d'avantages sociaux des employés	41 418	(1 764)	39 654	39 654	-
<b>Total des postes législatifs</b>	<b>153 557</b>	<b>(3 647)</b>	<b>149 910</b>	<b>149 910</b>	<b>-</b>
<b>Postes non législatifs</b>					
Députés et agents supérieurs de la Chambre	164 471	8 338	172 808	161 570	11 239
Comités, associations parlementaires et échanges parlementaires	7 715	-	7 715	3 476	4 239
<i>Programme d'Administration de la Chambre</i> Administration de la Chambre	177 627	9 013	186 639	190 793	(4 154)
<b>Total des postes non législatifs</b>	<b>349 812</b>	<b>17 350</b>	<b>367 163</b>	<b>355 839</b>	<b>11 324</b>
<b>TOTAL</b>	<b>503 369</b>	<b>13 703</b>	<b>517 073</b>	<b>505 749</b>	<b>11 324</b>

## DÉPENSES RÉELLES DE L'ADMINISTRATION DE LA CHAMBRE

	Dépenses réelles <sup>1</sup> (en milliers de dollars)	Budget ETP <sup>2</sup>
Bureau du greffier	5 557	45
Bureau du légiste et conseiller parlementaire	4 812	32
Services de la procédure	29 416	325
Bureau du sous-greffier, Administration	3 874	33
Opérations de la Cité parlementaire	31 625	491
Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle	6 924	59
Services numériques et Biens immobiliers	85 163	448
Services en ressources humaines	24 473	153
Services des finances	21 447	202
<b>TOTAL</b>	<b>213 292</b>	<b>1 787</b>

<sup>1</sup> Salaire (y compris les avantages sociaux des employés) et dépenses opérationnelles

<sup>2</sup> Équivalents temps plein (ETP) comptabilisés au budget

# Annexe A – Administration de la Chambre

---

## BUREAU DE RÉGIE INTERNE

Le Bureau de régie interne (BRI) est l'organe directeur de la Chambre des communes. Aux termes de la *Loi sur le Parlement du Canada*, il est « chargé des questions financières et administratives intéressant : a) la Chambre des communes, ses locaux, ses services et son personnel; b) les députés. »

## PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

À titre de président du BRI et d'administrateur en chef de l'Administration de la Chambre, le Président assure la direction et la gestion générales de l'Administration.

## GREFFIER DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Premier dirigeant de l'Administration, le greffier de la Chambre des communes est chargé de la gestion courante des opérations de la Chambre. Il est au service de tous les députés et doit agir de manière impartiale et avec discrétion. Le greffier authentifie également toutes les décisions de la Chambre, tient des comptes rendus des délibérations et donne des conseils sur l'interprétation des règles, des usages et de la jurisprudence parlementaires.

De plus, le greffier supervise les fonctions suivantes :

### COMMUNICATIONS CORPORATIVES

L'équipe des Communications corporatives fournit au BRI, aux bureaux du Président et du greffier ainsi qu'à l'Administration de la Chambre des conseils, des analyses, des produits ainsi que des outils stratégiques et centralisés, de même qu'un soutien en matière de communication stratégique, d'image de marque, de communication en période de crise, de médias sociaux et de relations avec les médias.

### AUDIT ET AMÉLIORATION

La Direction de l'audit et de l'amélioration aide l'organisation à exécuter sa mission grâce à des activités d'assurance et de consultation qui visent à ajouter de la valeur à ses processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, ainsi qu'à améliorer sans cesse les processus et les services aux députés.

### SERVICES DE CONSERVATION

Les Services de conservation offrent des conseils à l'institution en matière de patrimoine. En outre, ils sont responsables de la collection de celle-ci, qui comprend 5 000 objets, dont des portraits officiels, des peintures historiques et d'autres œuvres d'art, ainsi que des objets de cérémonie et des meubles. Le carillon de la Tour de la Paix est également de leur ressort.

## LÉGISTE ET CONSEILLER PARLEMENTAIRE

En sa qualité de premier conseiller juridique de la Chambre des communes, le légiste et conseiller parlementaire assure la prestation de services juridiques et législatifs au Président, au BRI, aux députés, aux comités, au greffier et à l'Administration de la Chambre.



### AFFAIRES JURIDIQUES

Les Affaires juridiques offrent un éventail complet de conseils et de services juridiques à la Chambre en tant qu'institution, au Président, au BRI, aux députés, aux comités et à l'Administration de la Chambre. Les conseillers juridiques se spécialisent dans divers domaines du droit, comme le droit parlementaire, le droit constitutionnel, le droit du travail et le droit des contrats. En outre, cette équipe peut intervenir dans les procédures judiciaires au nom de la Chambre des communes et des députés pour assurer le respect de leurs privilèges et de leur immunité parlementaires.

### AFFAIRES LÉGISLATIVES

Les Affaires législatives participent à la rédaction de projets de loi émanant des députés et des motions qu'ils proposent pour modifier des projets de loi émanant du gouvernement. De plus, elles voient à l'impression des projets de loi émanant du gouvernement et des députés à mesure qu'ils cheminent dans le processus législatif. Les Affaires législatives s'assurent que les projets de loi comportant des amendements approuvés par la Chambre ou par ses comités sont correctement imprimés et réimprimés lorsqu'ils sont adoptés, puis promulgués par le Parlement.



## SERVICES DE LA PROCÉDURE

Les Services de la procédure fournissent une vaste gamme de conseils en matière de procédure et de législation au Président, aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre des communes. De plus, ils effectuent des recherches et donnent de la formation sur la procédure et les usages parlementaires, et ils coordonnent la participation des députés à des activités internationales et interparlementaires. Ce secteur administratif produit de l'information parlementaire précise et en temps opportun dans les deux langues officielles, notamment la transcription des débats à la Chambre et les procès-verbaux des réunions des comités.

### COMITÉS ET SERVICES LÉGISLATIFS

La Direction des comités et des services législatifs fournit un soutien sur le plan administratif et de la procédure à tous les comités permanents, spéciaux, législatifs et mixtes de la Chambre des communes. Il lui incombe également de fournir des conseils en matière de procédure au Président et aux députés en ce qui concerne la législation.

### SERVICE DE LA SÉANCE

La Direction du service de la séance est responsable de soutenir les activités de la Chambre, ce qui comprend la production des publications parlementaires, la gestion du Programme des pages et la coordination des affaires émanant des députés. Elle offre un service de recherche, des conseils et des renseignements sur la procédure parlementaire.

### AFFAIRES INTERNATIONALES ET INTERPARLEMENTAIRES

La Direction des affaires internationales et interparlementaires – une direction conjointe du Sénat et de la Chambre des communes – assure la coordination des relations et des activités extérieures du Parlement du Canada. Elle offre un service de soutien aux deux Présidents dans le cadre d'échanges avec leurs homologues, et elle appuie les activités des associations parlementaires et des groupes interparlementaires reconnus, tant au Canada qu'à l'étranger; les visites officielles des dignitaires et des chefs d'État; et les conférences organisées par le Parlement du Canada.

### INFORMATION ET PUBLICATIONS PARLEMENTAIRES

La Direction de l'information et des publications parlementaires est responsable de la coordination et du soutien des activités relatives aux technologies de l'information des Services de la procédure; de la mise en œuvre de stratégies permettant de gérer efficacement son fonds de renseignements; de la production d'un procès-verbal des débats, des délibérations et des témoignages de la Chambre et de ses comités; de l'indexation analytique des principales publications de la Chambre et des comités; et de l'orientation stratégique quant à la diffusion du contenu numérique.

## SERVICES ADMINISTRATIFS

Le Bureau du sous-greffier, Administration, offre aux députés une vaste gamme de services administratifs en plus de l'infrastructure, du soutien et des conseils dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires sur la Colline du Parlement et dans les circonscriptions. Il supervise le fonctionnement de plusieurs secteurs administratifs, à savoir les Services numériques et Biens immobiliers, le Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle, les Services des finances, les Services en ressources humaines et les Opérations de la Cité parlementaire, et il défend l'application d'une vision et d'un plan unifiés. Le Bureau contribue au soutien des activités de planification stratégique et de production de rapports, de même qu'au soutien de l'infrastructure technique et administrative du Secrétariat de la Tribune de la presse parlementaire canadienne. Il chapeaute la gestion et la maintenance des systèmes des ressources humaines et des finances.

### BUREAU DU SERGENT D'ARMES ET DE LA SÉCURITÉ INSTITUTIONNELLE

Le Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle est responsable de la sécurité dans l'enceinte de la Chambre des communes, de la tenue d'enquêtes, de la coordination de l'accès des visiteurs et de l'accès aux événements, de la sensibilisation en matière de sécurité et de l'administration des services de stationnement. De plus, il élabore et met en œuvre à l'échelle de la Chambre les politiques, les normes et les processus administratifs en matière de sécurité visant la prévention et la détection des risques et des menaces, ainsi que les interventions à cet égard.

### OPÉRATIONS DE LA CITÉ PARLEMENTAIRE

Les Opérations de la Cité parlementaire fournissent aux députés et à l'Administration de la Chambre un soutien opérationnel efficace et moderne afin d'assurer la fonctionnalité du milieu de travail. Ce soutien comprend la prestation des services suivants : services des métiers, services aux locataires, allocation des pièces, services de traiteur et de restauration, services d'expédition et de messagerie, services de transport, services d'impression, et services d'entretien et de manutention du matériel.

### SERVICES NUMÉRIQUES ET BIENS IMMOBILIERS

Les Services numériques et Biens immobiliers fournissent des services, des postes de travail et des produits modernes, sécurisés et économiques aux endroits et aux moments voulus par les députés, l'Administration de la Chambre des communes et ses partenaires.

### SERVICES DES FINANCES

Les Services des finances fournissent aux députés et à leur personnel, ainsi qu'à l'Administration de la Chambre, des services consultatifs et du soutien opérationnel dans les domaines de la planification des politiques et des finances, de la gestion financière et de la gestion du matériel et des contrats.

### SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES

Les Services en ressources humaines offrent aux députés et à leur personnel, ainsi qu'à l'Administration de la Chambre, un éventail de services de soutien dans les domaines de la gestion des talents, des relations avec les employés, de la paie et des avantages sociaux, de la santé et sécurité au travail et de l'efficacité organisationnelle.



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA